

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
B.		
Bougies, autres qu'en cire paraffine, y compris celles de blanc de baleine	31	25 p. c.
Bougies de cire paraffine	31	5 c. p. lb.
Bougran pour la fabrication des chapeaux et des formés de chapeaux	19	Exempt.
Boules de verre	26	5 c. p. douz. et 30 p. c.
Boussoles pour les navires	6	Exempt.
Bouteilles (<i>voir</i> dames-jeannes)		
Boutons, couverture, de, en tricots	31	10 p. c.
Boutons en ivoire végétal ou en corne	31	10 c. p. gr. et 20 p. c.
Boutons, non spécifiés ailleurs	31	25 p. c.
Brai (de pin) en colis ne contenant pas moins de quinze gallons chaque	24	Exempt.
Bretelles et parties de	18	35 p. c.
Briques à bâtir	26	20 p. c.
Briques réfractaires pour usage exclusif dans les procédés de manufacture	12	Exempt.
Brochures (<i>voir</i> annonces).		
Brochures (<i>voir</i> livres).		
Broderies (<i>voir</i> dentelles).		
Brome	14	Exempt.
Bronze, feuilles de	28	10 p. c.
Bronze, fil de	28	10 p. c.
Bronze phosphoré en lingots, barres, feuilles et fil	28	10 p. c.
Broquettes coupées, pointes et petits clous sans tête, n'excédant pas seize onces au mille	28	2 c. p. 1000.
Excédant seize onces au mille	28	2 c. p. lb.
Brosses et articles en bois n.s.a. (<i>voir</i> seaux).		
Brouettes (<i>voir</i> wagons.)		
Buchu, feuilles de	14	Exempt.
Buis (<i>voir</i> bois de service.)		
Bulbes de fleurs de toutes sortes	24	"
C.		
Cacao, fèves, pulpe et fibres de, non torrifiées, brayées ou moulues	22	"
Cacao, huile de, à l'état naturel	22	"
Cachou	14	"
Cactus	24	"
Cadres de gravures, assimilés aux meubles	13	35 p. c.
Café concentré au lait et non sucré	21	35 "
" extrait de, ou substitués de café de toutes sortes	22	5c. par lb.
" vert, excepté tel que prescrit précédemment	21	Exempt.
" " des États-Unis	21	10 p. c.
" grillé ou moulu des États-Unis	21	30 c. p. lb. et 10 p. c.
" grillé ou moulu, et toutes imitations et substitués de café, non spécifiés ailleurs	21	3c. p. lb.
Cages d'oiseaux	32	25 p. c.
Caillotis ou soude brute	14	Exempt.